

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2025

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Jean-Luc ALBOUY, maire.

Présents : Jean-Luc ALBOUY, Nathalie BLANCHARD, Danièle BOISTIER, Vincent BONNEAU, Chantal CHAPOVALOFF, Eric COGNIS, Thierry DEGRANGES, François DELAUNAY, Alain DENIZOT, Alain DIDTSCH, Sabrina FAURE-FONTENAY, Amadou FAYE, Eliane HUGUET, Cyril JUNEK, Eddy LAMARTINE, Gilbert LARTIGAU, Nicolas LASSALLE, Pascal MARIDET, Carine PANDREAU, Geneviève PETIOT, Christine PONTA, Yasmina SEYVE, Thierry VALLEE.

Absents : Kévin BELLIER (pouvoir à Pascal MARIDET), Emilie FOREST (pouvoir à Alain DENIZOT), Muriel LE DILY (pouvoir à Chantal CHAPOVALOFF), Véronique RIBIER (pouvoir Amadou FAYE).

Chantal CHAPOVALOFF, désignée comme secrétaire, a accepté cette fonction.

Monsieur le Maire procède au rappel des décisions qui sont intervenues depuis la dernière séance.

- 04 2025 – location du logement communal situé le 3 Place Claude Wormser à Madame Adeline CHATILLON et de Monsieur Olivier RELIN pour un bail de 6 ans qui a débuté le 1^{er} juillet pour un loyer mensuel de 700 euros

Le procès-verbal de la séance du 19 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1- Convention de concession avec ASSEMBLIA – bilan au 31 décembre 2024 et avenant n°10 à la convention de concession d'aménagement

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, rappelle que par délibération du 27 janvier 2012, la société ASSEMBLIA a été désignée comme concessionnaire de la ZAC « Cœur de Ville ». Celle-ci a transmis à la collectivité le bilan prévisionnel actualisé au 31 décembre 2024 ainsi que le compte rendu annuel d'activité, exprimé en hors taxes.

Il précise que plusieurs avenants sont intervenus depuis la signature de la convention initiale, dont l'avenant n°9 du 24 septembre 2024, intégrant une partie des aménagements paysagers de la phase 2 et augmentant la participation financière de la commune.

Afin d'assurer la cohérence des dossiers de subvention déposés conjointement par ASSEMBLIA et par la commune portant sur l'ensemble des aménagements paysagers de la phase 2, il est proposé de réintégrer l'ensemble de ces aménagements dans la concession par la conclusion d'un avenant n°10.

Cet avenant prévoit ainsi une nouvelle contribution de 150 000 € HT, portant la participation totale de la commune à 950 000 € HT, et prolonge la concession jusqu'au 31 décembre 2032.

Monsieur le Maire informe que des démarches ont été engagées pour trouver des promoteurs en parallèle de l'engagement des travaux d'aménagement de la phase 2 de la ZAC. En effet, ASSEMBLIA ayant obtenu un financement au titre du fonds friche imposant la réalisation du décroutage du parking avant le 31 décembre, le marché de travaux pour les aménagements des espaces publics (travaux de réalisation des voiries et des réseaux divers et travaux paysagers) a été attribué. Les travaux débuteront ainsi mi-novembre et deux projets de construction suivront, un porté par Assemblia pour la réalisation de 6 logements en accession sociale et l'autre par Domia pour la réalisation de 6 logements en locatifs libres.

Concernant la phase 1, les permis de construire des derniers terrains acquis par la société FGI promotion/ TRADIECO ont été validés par l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui permettra la réalisation prochaine des travaux et le quasi-achèvement de cette phase 1 en 2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve le bilan actualisé au 31 décembre 2024 ainsi que le compte rendu annuel d'activité ; il approuve également les termes de l'avenant n°10 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.

2- Isléa : tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2026

Eliane HUGUET, adjointe déléguée à la vie culturelle, à la communication et au personnel, présente la proposition d'actualisation des tarifs de location des salles municipales. Elle précise qu'il est proposé une augmentation d'environ 3 % pour l'ensemble des usagers, à l'exception des associations et comités d'entreprises Avermois pour lesquels l'augmentation serait limitée à 2 %.

Elle indique également l'ajout d'une tarification pour la location du vidéoprojecteur dans les salles annexes, à l'exclusion des associations et comités d'entreprises Avermois, ce matériel étant fréquemment sollicité et entraînant une usure justifiant une facturation.

Monsieur le Maire souligne que les tarifs de location demeurent accessibles et abordables. Eliane HUGUET précise que les demande de location, notamment pour la grande salle et les salles annexes, restent très importantes y compris de la part des extérieurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de 2 % à 3 % environ et approuve ainsi les tarifs proposés qui seront appliqués à compter du 1^{er} janvier 2026.

3- Tarif de l'atelier d'écriture à la médiathèque

Eliane HUGUET, adjointe déléguée à la vie culturelle, à la communication et au personnel, propose une revalorisation du tarif des ateliers d'écriture, porté à 65 euros au lieu de 60 euros pour neuf séances par participant. Elle précise que ce tarif permet de couvrir presque intégralement le coût de l'intervenant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif à 65,00 euros les 9 séances pour chaque participant.

4- Tarif de l'atelier d'arts plastiques à la médiathèque

Eliane HUGUET, adjointe déléguée à la vie culturelle, à la communication et au personnel, indique que les ateliers d'arts plastiques comportaient jusqu'à présent quatre tarifs différents, calculés en fonction des ressources des foyers. Elle précise que, dans les faits, seul le tarif de 37 euros était appliqué, les autres n'ayant jamais été utilisés. Afin de simplifier la gestion et d'éviter la collecte de justificatifs de ressources, il est proposé au conseil municipal d'instaurer un tarif unique de 37 euros par trimestre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe pour chaque enfant participant, un tarif unique à 37 euros par trimestre.

5- Demande de subvention auprès du Département de l'Allier – Travaux de rénovation globale d'ISLEA

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, explique que la commune prévoit des travaux de rénovation et d'optimisation énergétique de la salle de spectacles Isléa afin de réduire les consommations énergétiques et de valoriser ce bâtiment culturel. Les études thermiques réalisées par le bureau SEQUOIA proposent un programme permettant un gain énergétique minimal de 40 %.

Les travaux porteront principalement sur le remplacement des menuiseries et volets roulants, le changement de la chaudière et des circulateurs, le changement d'éclairage, la réfection de la toiture, et s'y ajouteront d'autres travaux périphériques à savoir le ravalement des façades, ainsi que le renouvellement des fauteuils et tables.

Le projet nécessite le dépôt de demandes de subventions avant le lancement des travaux, en lien avec les dispositifs à venir.

Le budget prévisionnel afférent à ce projet est de 945 500 € HT et un financement est sollicité de la Région, du LEADER, du Département et de l'État. Une autre demande de subvention sera effectuée auprès du Centre National de la Musique.

Monsieur le Maire indique que les projets de délibérations relatifs à ces travaux ont été légèrement modifiés et déposés sur la table des conseillers afin de tenir compte des ajustements nécessaires pour les demandes de subventions.

Ces modifications tiennent compte des dernières précisions du bureau d'études SEQUOIA et des remarques de la commission des finances.

Il précise que le plan de financement présenté indique le pourcentage maximal de subvention possible auprès de chaque financeur, sans garantie d'obtenir le montant maximal. François DELAUNAY souligne qu'il convient de respecter 80 % d'aides publiques et qu'il est donc sollicité auprès du département le taux maximum de 30 %.

Bien que les réponses aux demandes de subventions déposées au Département ne devraient pas intervenir avant juin 2026, il est nécessaire de délibérer dès maintenant pour permettre à l'assistance à maîtrise d'ouvrage de commencer son travail et de lancer les consultations pour les prestations diverses et le marché de travaux.

Concernant les travaux, les verrières latérales seront remplacées pour des raisons énergétiques tout en conservant l'apport de lumière, la chaudière et les menuiseries seront changées pour améliorer le rendement énergétique et se conformer aux normes actuelles. Les études montrent un gain énergétique supérieur à 40 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Département de l'Allier au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

6- Demande de subvention auprès de la Région AuRA – Travaux de rénovation globale d'ISLEA

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, explique qu'il s'agit cette fois de déposer une demande de subvention auprès de la Région AuRA, avec un taux maximum de 40 %, sur un montant de dépenses de 945 000 €, couvrant l'ensemble des travaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du Département de l'Allier au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

7- Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert « Rénovation énergétique des bâtiments publics » - Rénovation énergétique du bâtiment d'ISLEA

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, poursuit par la demande de subvention d'un montant de 772 880 €, déposée au titre du Fonds vert, pour un taux maximum de 25 %. Il précise que ce montant est inférieur à celui des autres demandes, car les dépenses liées au changement des fauteuils et tables ainsi qu'au ravalement de façade n'y sont pas incluses, tandis que 7 380 € correspondant à l'étude thermique y sont intégrés.

Monsieur le Maire ajoute que le Fonds vert prend en compte le début de l'étude thermique, contrairement aux autres dispositifs de financement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du Fonds vert au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

8- Demande de subvention au titre du FEADER - LEADER – Travaux de rénovation globale d'ISLEA

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, présente ensuite la demande de subvention au titre du programme FEADER – LEADER, portant sur le montant total des travaux estimé à 945 500 €, pour une aide maximale sollicitée de 60 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre du FEADER-LEADER 2023/2027 au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

9- Demande de subvention auprès du Centre National de la Musique (CNM) –Travaux de rénovation globale d'ISLEA

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, présente la dernière demande de subvention relative à ces travaux, déposée auprès du Centre National de la Musique (CNM). Il rappelle que cet organisme dispose d'un fonds exceptionnel pluriannuel de soutien à l'investissement des lieux de diffusion, salles et festivals, et que la commune, affiliée au CNM, peut y prétendre au titre de l'activité de diffusion de la salle de spectacles Isléa, dont plus de 70 % entre dans le champ de compétence du CNM. Ainsi, la commune sollicite une aide maximale de 500 000 €.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un organisme que la commune ne sollicite pas habituellement et qu'il est peu probable d'obtenir la totalité de la subvention demandée. L'objectif est néanmoins de maximiser les aides publiques jusqu'à 80 % afin de permettre une rénovation globale de la salle, qui, bien qu'en bon état, nécessite une remise à niveau complète.

A titre informatif, Monsieur le Maire indique que la rénovation sera planifiée sans perturber excessivement le fonctionnement de la salle. Les travaux impactant la grande salle seront ainsi en principe réalisés durant la période estivale, tandis que les autres interventions se dérouleront progressivement, avec d'éventuelles modifications temporaires de circulation dans le bâtiment selon l'avancement du chantier. Il précise enfin que la programmation des travaux s'étalera sur deux exercices budgétaires, 2026 et 2027.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès du CNM au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

10- Demande de subvention relative à la rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique auprès de la Fédération Française de Football (FFF)

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, présente le projet de rénovation de l'éclairage du terrain de football synthétique, visant à permettre son classement fédéral en catégorie E6. Cette opération, d'un montant total de 25 833,04 € HT, comprend l'installation de projecteurs LED ainsi que le déplacement de l'armoire de commande. Il précise que ce projet contribuera à améliorer le confort de jeu tout en réduisant la consommation énergétique. La demande de subvention sera déposée dans le cadre du programme de financement du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) de la Fédération Française de Football.

Nicolas LASSALE précise que les travaux devraient avoir lieu dans les semaines qui viennent et permettre ainsi de diviser par 3 les factures d'énergie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'aide de la FFF au taux maximum dans le respect des 80% d'aides publiques.

11- Groupement de commandes pour la passation de deux marchés nécessaires à la mise en œuvre des prestations d'assurance de la commune

François DELAUNAY, adjoint délégué aux finances, présente le projet de constitution d'un groupement de commandes coordonné par Moulins Communauté pour les prestations d'assurance des collectivités. Il rappelle que le marché des prestations d'assurance de la commune est complexe à monter et à analyser et précise que lors de la précédente procédure de mise en concurrence menée par la collectivité il y a trois ans, une seule offre avait été reçue par lot.

Ce groupement permettra ainsi de conclure un marché de prestations intellectuelles pour auditer les besoins et accompagner les collectivités membres, ainsi qu'un marché d'assurance couvrant les principaux risques : dommages aux biens, responsabilité civile, flotte automobile, risques statutaires et protection juridique et fonctionnelle.

Le marché actuel, groupé avec le CCAS, arrivant à échéance le 31 décembre 2026, il est proposé d'adhérer à ce groupement pour la période 2027-2031.

Monsieur le Maire confirme que la mise en place d'un marché d'assurance représente un travail complexe et une analyse difficile, et que la collectivité ne dispose pas forcément des compétences nécessaires, même si les agents sont habitués à monter des marchés. Il précise que ce groupement permettra de bénéficier de l'appui des services de Moulins Communauté et, en mutualisant les besoins, d'augmenter les chances d'obtenir des propositions plus nombreuses et plus avantageuses que si la commune agissait seule.

François DELAUNAY ajoute que, dans la conjoncture actuelle, les collectivités seront parmi les premières à subir l'impact des évolutions du marché de l'assurance.

Alain DENIZOT constate que la situation devient effectivement de plus en plus difficile, certaines communes n'étant plus en mesure de s'assurer. L'augmentation des coûts apparaît inévitable, liée aux conditions climatiques ou à d'autres facteurs. Il souligne qu'en se regroupant, il est possible de recevoir plusieurs offres et que l'analyse de ce type de marché est complexe, de nombreuses communes se faisant d'ailleurs assister par des cabinets de conseil spécialisés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention constitutive du groupement de commande ci-annexée, désignant Moulins Communauté comme coordonnateur et l'adhésion au dit groupement de commande. Il donne aussi mandat au Président de Moulins Communauté ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement de commande pour lancer les consultations, signer et notifier les marchés à intervenir à l'issue des procédures de passation et selon les caractéristiques susmentionnées.

12- Subvention exceptionnelle 2025- SCA Tennis

Chantal CHAPOVALOFF, adjointe à la vie associative et à l'animation de la vie locale, explique que le SCA tennis sollicite une subvention suite aux dépenses effectuées dans le cadre de l'organisation du concours du cheval de trait qui s'est déroulé le 23 août 2025 et qui sont afférentes aux repas pris par les membres du jury.

Le conseil municipal, à l'unanimité attribue une subvention exceptionnelle de 250 € au SCA Tennis et autorise Monsieur le Maire à prélever cette somme sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée ».

13- Subvention exceptionnelle 2025- Entente Athlétique Moulins Yzeure (EAMYA)

Chantal CHAPOVALOFF, adjointe à la vie associative et à l'animation de la vie locale, rappelle que dans le cadre de l'organisation des Foulées des Berges, une subvention de 200 € a déjà été attribuée à l'EAMYA. L'association ayant sollicité 600 € au total, il est proposé de compléter la subvention par un montant supplémentaire de 400 € qui avait été omis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association EAMYA et autorise Monsieur le Maire à prélever cette somme sur l'article 6574 correspondant à la ligne « subvention non attribuée ».

ADMINISTRATION GENERALE**14- Demande de rétrocession d'une concession funéraire acquise dans le cimetière communal**

Monsieur le Maire indique que Monsieur Louis Marcel DUFOUR, titulaire de la case de columbarium n°41 au cimetière d'Avermes, a demandé par courrier du 7 novembre 2024 la rétrocession de sa concession, désormais libre de toute urne. Il précise que le remboursement, calculé au prorata du temps non utilisé, s'élève à 115,10 €, la part versée au CCAS restant acquise.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la rétrocession de la case de columbarium n° 41 par Monsieur Louis Marcel DUFOUR, située au cimetière communal d'Avermes, et autorise le remboursement à Monsieur Louis Marcel DUFOUR pour un montant de 115,10 euros.

15- Restauration scolaire – mise à jour du règlement intérieur

Carine PANDREAU, première adjointe, déléguée aux affaires sociales, à la famille, la jeunesse et aux affaires scolaires, explique qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur pour la gestion des annulations des repas liées aux sorties scolaires. Désormais, le service des affaires scolaires se chargera d'enlever les repas réservés afin qu'ils ne soient plus facturés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications du règlement intérieur du service restauration scolaire.

16- Convention de partenariat entre la commune d'Avermes et l'IME la Clarté

Carine PANDREAU, première adjointe, déléguée aux affaires sociales, à la famille, la jeunesse et aux affaires scolaires, explique qu'il s'agit de renouveler la convention signée l'an dernier pour l'année scolaire 2025/2026. Pour rappel, il s'agit de la mise en place d'ateliers techniques les mardis après-midi dans les locaux communaux pour environ 8 jeunes de l'IME qui sont supervisés par leur éducateur.

Monsieur le Maire précise que, si cette convention devait se poursuivre, il serait souhaitable que la prochaine délibération prévoie sa reconduction tacite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention avec l'IME la Clarté pour permettre la mise en œuvre de ces ateliers pour l'année scolaire 2025/2026.

17- Organisation des opérations de mise sous pli et du colisage de la propagande électorale pour les élections municipales de 2026

Monsieur le Maire rappelle que les élections municipales se tiendront les 15 et 22 mars 2026. Les services de l'État sollicitent la commune pour l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale et le colisage des bulletins de vote pour les bureaux de vote. Une convention avec la Préfecture précisera les modalités, et la commune percevra une dotation calculée en fonction du nombre d'électeurs inscrits.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à organiser les opérations de mise sous pli et de colisage de la propagande électorale pour les élections municipales de 2026, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et à conclure avec la Préfecture de l'Allier, et impute les dépenses résultant à l'opération au chapitre 012 (frais de personnel).

PERSONNEL**18- Convention d'apprentissage Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) avec GEIQ Sport et Loisirs Auvergne**

Carine PANDREAU, première adjointe, déléguée aux affaires sociales, à la famille, la jeunesse et aux affaires scolaires, indique que la salle des jeunes accueillera son troisième apprenti, Charlie MATHAT, du 17 novembre 2025 au 16 novembre 2026. Une convention sera prochainement conclue avec le GEIQ Sports Loisirs Auvergne, l'organisme employeur chargé de la gestion des apprentis.

Monsieur le Maire souligne que la présence d'un apprenti constitue une aide précieuse pour l'animateur et les jeunes fréquentant la salle. Carine PANDREAU ajoute que les métiers de l'animation étant en tension, il est important que la commune soutienne ces jeunes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir entre l'organisme de formation GEIQ SPORT ET LOISIRS AUVERGNE et la collectivité pour la période allant du 17/11/2025 au 16/11/2026 et autorise Monsieur le Maire à prélever les dépenses à intervenir dans le cadre de cette formation.

URBANISME**19- Classement d'une parcelle (AC 386) dans le domaine public communal**

Pascal MARIDET, conseiller délégué à l'urbanisme, explique que par délibération du 13 mars 2025, le conseil municipal a approuvé la cession d'une partie de la parcelle AC 349 à la SCI LA NOUE. Or, pour permettre l'accès à cette parcelle nouvellement cadastrée AC 385, il est proposé de classer la parcelle AC 386 d'une superficie de 195 m², conservée par la commune, dans le domaine public.

Monsieur le Maire précise que la parcelle se situe à proximité de l'entreprise DUTOUR sur la zone de la Couasse et que la vente autorisée le 13 mars 2025 d'une parcelle communale a pour effet de permettre à un artisan la construction de son entrepôt. Or, il a été constaté par la suite qu'une petite bande devant la parcelle empêche d'accéder à la parcelle vendue et donc justifie son classement dans le domaine public communal afin de permettre l'accès à la parcelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le classement de la parcelle AC 386 dans le domaine public communal et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

20- Convention au titre des partenariats locaux de plantations à conclure avec le Département de l'Allier

Nicolas LASSALLE, adjoint aux services techniques, travaux et cadre de vie, explique que dans le cadre du Plan 350 000 arbres du Département de l'Allier, visant à favoriser la biodiversité et la captation de CO₂, la commune d'Avermes a demandé une subvention pour la replantation de 42 arbres sur son territoire. Le Département prendra en charge l'achat des arbres, pour un montant estimé à 4 275,20 € HT. Une convention sera ainsi prochainement conclue pour préciser les modalités de réalisation, d'entretien et de financement des plantations.

Monsieur le Maire rappelle que le Département finance l'achat des arbres et que la commune devait proposer leur implantation selon les critères fixés, notamment la création d'îlots de fraîcheur. Les services techniques ont donc déterminé les emplacements adaptés.

Danièle BOISTIER demande quelles essences ont été choisies. Nicolas LASSALLE précise qu'il s'agit de chênes, érables, eucalyptus, albizia, liquidambar, platanes et hêtres, en respectant les espèces et tailles définies.

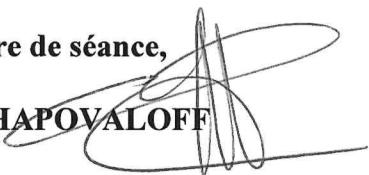
Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention à venir et à conclure avec le Département de l'Allier au titre des partenariats locaux de plantation tout document afférent à ce dossier.

- Chantal CHAPOVALOFF rappelle que le marché d'automne aura lieu le 11 octobre et qu'il est prévu de presser les pommes et des poires.
- Elle rappelle également le week-end du téléthon le 29 et 30 novembre avec notamment la vente des soupes préparées par la restauration et qui seront proposées par le CMJ. Il y aura également un défi vélo. Les dons seront remontés Paris avec une escale à Cosne d'Allier.
- François DELAUNAY rappelle la remise des prix du concours balcons et maisons fleuris le 4/10 à 10h30.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h.

Le secrétaire de séance,

Chantal CHAPOVALOFF



Le Maire,
Jean-Luc ALBOUY